ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-quatrième Réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24)

(Virtuel, 02 - 04 novembre 2021)

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi des Conclusions et Décisions de la Réunion du Groupe régional Afrique-Océan indien de Planification et de mise en œuvre (APIRG/23)

1.3. Point sur l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/23

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUME
Le présent rapport fournit des informations sur l'état de mise en œuvre des Conclusions et Décisions adoptées par la réunion de l'APIRG/23 **La suite à donner par la réunion fait l'objet du paragraphe 3**
RÉFÉRENCE(S) : Rapport de la réunion d'APIRG/23
Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : **A** – *Sécurité*, **B** – *Capacité et efficacité de la navigation aérienne*, ***D*** *– Développement économique du transport aérien et* ***E*** – Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1. Le Groupe régional de planification et de mise en œuvre de la Région AFI (APIRG), créé par le Conseil de l'OACI en 1980, est un mécanisme de planification et de coordination qui joue un rôle important en termes de soutien à la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) ainsi que d'exigences régionales. Les mesures prises par l'APIRG sont consignées sous forme de conclusions et/ou de décisions.

1.2. L'examen de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG constituent un important élément du processus de suivi et d'évaluation des activités de l'APIRG. Le présent rapport fait le point sur les Conclusions et Décisions de la réunion de l'APIRG/23.

2. ANALYSE

2.1 La vingt-troisième réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre de la Région AFI (APIRG/23) s'est tenue virtuellement du 23 novembre au 2 décembre 2020, conjointement avec la sixième réunion du Groupe régional de la sécurité aérienne (RASG-AFI/6). L'APIRG/23 a adopté trente-deux (32) Conclusions et six (6) Décisions.

2.2 L'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG/23 est présenté à l'**Annexe A** du présent document qui traite, lorsque les informations y relatives sont

disponibles, des contraintes et défis rencontrés.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

a) prendre note des avancées réalisées en termes de mise en œuvre des Conclusions et Décisions en vertu de l'**Annexe A** ;
b) prendre, en tant que de besoin, d'autres mesures à la lumière des échanges afin de faciliter la mise en œuvre ; et
c) exhorter les États à fournir régulièrement au Secrétariat les informations requises sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de l'APIRG.

--- FIN---